

Lorient, le 4 mai 2020

Madame, Monsieur Le Maire

Le gouvernement a décidé la réouverture des établissements scolaires le 11 mai, malgré l'avis contraire du Conseil scientifique et des autorités sanitaires.

Une ouverture à partir du 11 mai apparaît prématurée, le virus circule encore, sans vaccin ni traitement efficace en cas d'aggravation, et on ignore beaucoup des conséquences réelles de cette pathologie sur les enfants.

D'autre part, pour cette réouverture, le gouvernement a élaboré un protocole de 54 pages, dont la lecture nous inquiète au plus haut point. Ce guide contraint les collectivités locales et les personnels intervenant dans les écoles à appliquer des dispositifs lourds à mettre en place dans un laps de temps réduit.

Les procédures prévues, que vous pouvez consulter, vont du bionettoyage régulier des locaux à la régulation systématique de l'accueil et des déplacements des élèves. Elles imposent un ensemble de règles extrêmement contraignantes, et nous pouvons le prévoir, éminemment anxiogènes pour des enfants.

Dans le cas où ces procédures seraient appliquées, tout enseignement, qui requiert avant tout confiance envers les adultes et sécurité, sera rendu impossible.

La pression qui pèsera sur les autorités locales, en matière d'hygiène sanitaire, sera maximale.

Ces procédures, irréalistes, semblent faites pour dédouaner ses auteurs de leurs responsabilités. Le fait de rendre la scolarisation facultative, au bon vouloir des parents, confirme ce sentiment.

Dans ces conditions, on peut prévoir, en cas de drame, de nombreuses mises en causes judiciaires, qui retomberont sur les enseignant.es, mais aussi sur les autorités locales, dont les maires.

Personne ne pourra dire ne pas avoir été au courant des risques pris en rouvrant les écoles.

Il est d'ailleurs clairement mentionné, page 8 du protocole, que : « **Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.** »

Dans ces conditions, Madame, Monsieur Le Maire, nous vous demandons de ne pas autoriser la réouverture des écoles le 11 mai.

Pour Sud-Education 56

Marylène Guillaume

